

## LA MIRE

20 mars 2020

En 1552, Guillaume Paradin<sup>1</sup> précise dans son ouvrage « *Cronique de Savoye* », que préalablement à la bataille de Varey en 1325, les alliés du comte de Genève, dauphinois compris, se sont regroupés à « *la mire d'Ambronay* ».

DE SAVOYE.

269

murailles, planchers, & defenes du chateau: ioint q  
la muraille estoit defia en grand branle, pour l'assidue  
& incessante baterie, qui se faisoit avec grosses testes  
de belier, & grosses poutres suspendues à chaines de  
fer, & esbranlees contre la muraille. A ceste cause le  
Capitaine du chateau voyant sa force inegale à si  
grosse puiffance, & ne pouuoir resister longuement à  
vn tel siege: conuint avec le Conte Edouard qu'il ren-  
droit la place audit Seigneur, dedens le tēps & terme  
de dix iours, si en ces dix iours il n'estoit secouru par  
son Seigneur le Conte de Genēue, ou ses confederez.  
Et par ceste conuenance firent tresues, & abstinance  
de baterie, esperant le Conte de Sauoye estre en bref  
maistre du chateau de Varey. Mais il faisoit son conte  
sans l'hoste, n'estimant q le secours fust si prest, ny si  
proche comme il estoit. Car le Dauphin de Viennois  
requis par le Conte de Genēue, auoit fait puiffante ar-  
mee: en laquelle estoient messire Iean de Chalon, le  
Conte de Valentinois, le Seigneur de Baux, & vn Ca-  
pitaine appellé le grand Chanoyne, chef des compa-  
gnies, & plusieurs autres Capitaines estrangiers. Le  
Conte de Genēue auoit augmenté ceste compagnie  
des gens q'il auoit peu faire en son endroit, ensemble  
de ceux des Seigneurs de Foucigni, & de Geys. En ce  
train marcha ceste armee vers la mire d'Ambronay,  
sans estre quasi appercene du Conte de Sauoye, qui  
pour la confidence, & trop grande credulité q'il auoit  
de sa force, se promettoit que ses ennemis ne l'ose-  
roient venir voir en barbe. Mais il se trouua court de  
ce qu'il pensoit, pour auoir mesprisé son ennemi: ce  
que ne doit faire vn homme sage pour autant que ce

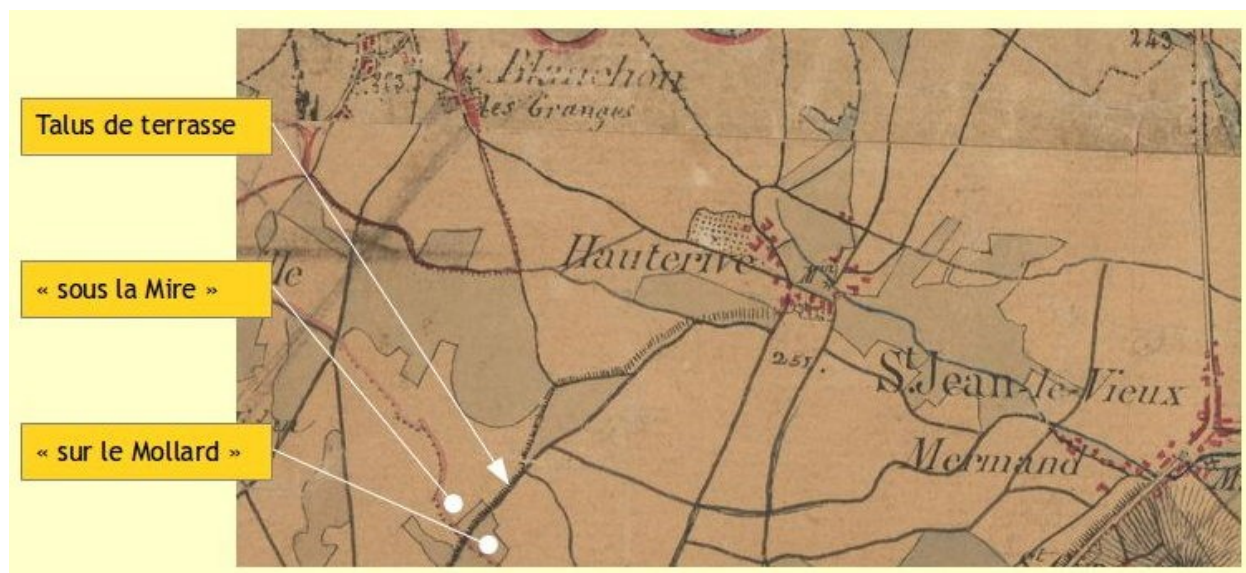
*Roi conte sans  
l'hoste, cause  
deux fois.*

*Dieu rabbat  
de ce qu'on  
pensoit faire  
mieux.*

1 3 que

1 Guillaume Paradin : historien né à Cuiseaux vers 1510, décédé à Beaujeu le 16 juillet 1590.

« La Mire » était un nom de lieu encore en usage à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On le situait à la limite des territoires d'Hauterive et d'Ambronay<sup>2</sup>. Par contre un lieu-dit nommé « sous la Mire », est encore utilisé. La préposition de lieu qui le précède implique que « la Mire » se trouvait a fortiori en contre-haut. « Sous la Mire » se situe au Nord-Ouest du lieu dit « sur le Mollard », ancienne terrasse alluviale de l'Ain<sup>3</sup>, creusée par l'exploitation de la carrière Vicat.



Extrait de la carte où figure le talus

En toponymie « Le Mollard » désigne un lieu qui s'élève au-dessus du paysage général environnant<sup>4</sup>. Ernest Nègre, une référence en la matière, révèle dans son ouvrage *Toponymie Générale de la France*, que généralement « la Mire » désigne un emplacement élevé, bien en vue, où l'on voit au loin. *Mire* équivaut en langue d'Oïl, à l'impératif « regarde ! ». Il n'est d'ailleurs pas étrange que le site fut choisi par les hommes du Néolithique, puis les gallo-romains, pour s'y établir<sup>5</sup>.

« La Mire » et « sur le Mollard » seraient donc deux toponymes désignant le même emplacement, à deux époques différentes, leur caractérisation correspondant parfaitement à leurs dénominations. De nos jours, « La mire » devenue « Sur le Mollard » n'est plus évoquée que par le nom de lieu « Sous la Mire ».

2 Archives départementales de l'Ain, 3E, cote 1700, f°66 – Année 1799.

3 Ce talus est très bien représenté sur la carte d'état-major du XIX<sup>e</sup> siècle.

4 Sources : *Essai de toponymie*, Henri Jaccard, Georges Bridel & Cie éditeurs, Lausanne, 1906, ou encore : *Noms de lieux de l'Ain*, Anne-Marie Vurpas, Claude Michel, éditions Benneton, 1999.

5 Cf. fouilles et rapports réalisés par l'INRAP dans le cadre de l'archéologie préventive, préalablement à la mise en exploitation du site. Plaquette disponible : <http://patrimoines.ain.fr/data/stjeanlevieux2008mini.pdf>

## Autre attestation

Moins d'un siècle après la bataille de Varey, la Savoie ayant enfin réalisé la jonction de ses territoires de Bresse et du Bugey, le Comte Amédée VIII décida d'établir vers 1411 une garenne<sup>6</sup> de lièvres, en ce même lieu de « la Miria d'Ambronay ». Il ordonna au châtelain de Pont-d'Ain, Claude de Saix, de faire confectionner 9 croix<sup>7</sup>, pour en marquer les limites.



*Le lieu dit « Sur le Mollard » est transformé en gravière-Photo de 2014*

---

6 Terme de droit féodal : terrain où les seigneurs se réservaient le droit de chasse et de pêche.

7 Inventaire des Archives départementales de Côte d'Or antérieures à 1790 – Série B – N°9077.